



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COMITÉ LOCAL DE L'AIR

Révision du Plan de Protection de l'Atmosphère

19 avril 2023

Hôtel du préfet – salle Louise Weiss



16/03/2023



# Les objectifs de la séance

- **Partager les actualités autour de la qualité de l'air**
- **Rappeler la démarche de révision, l'état d'avancement et les étapes à venir**
- **Partager le projet de PPA finalisé (plan d'action, stratégie de suivi, évaluation ex ante et étude d'impact environnemental)**
- **Présenter le processus réglementaire et de consultation à venir**

# Les actualités autour de la qualité de l'air

## Fonds vert

- 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour soutenir les projets des collectivités et de leurs partenaires publics ou privés
- 3 axes déclinés en 13 mesures
  - Axe 3 : amélioration du cadre de vie → **Mesure « accompagnement du déploiement des ZFE-m »**
  - **Mesure « développement du co-voiturage »**



# Les actualités autour de la qualité de l'air

## Plan chauffage domestique au bois

### Objectifs :

- Accélérer le renouvellement du parc d'équipements domestiques de chauffage au bois vers des équipements les plus performants
- Accompagner le changement de pratiques autour du combustible bois pour favoriser l'usage d'un combustible de qualité ainsi que de bonnes pratiques d'allumage et d'entretien
- Accélérer et accompagner la rénovation énergétique des logements résidentiels (objectif de renouvellement de 8000 logements/an en BBC)
- **Réduire de 50% les émissions de particules fines PM2,5 issues du chauffage au bois domestique d'ici 2030 par rapport à 2020**
- Atteindre d'ici 2027 40 % de bois acheté via le marché formel (contre 20 % en 2020)



# Les actualités autour de la qualité de l'air

## Plan chauffage domestique au bois

Projet de plan soumis à consultation  
contenant entre autre..

Etude d'impact  
socio-économique  
et qualité de l'air

Charte  
d'engagement

Arrêté d'interdiction  
des appareils peu  
performants dans les  
constructions neuves

Mesures de  
sensibilisation

Fonds air bois  
de la  
métropole de  
Strasbourg

Du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023 :  
Consultation du public

3  
avis

Du 1<sup>er</sup> mai au 15 juillet 2023 :  
Consultation pour avis des conseils municipaux ,  
EPCI et acteurs partenaires du plan

Été 2023 :  
Approbation du plan chauffage bois  
domestique du territoire

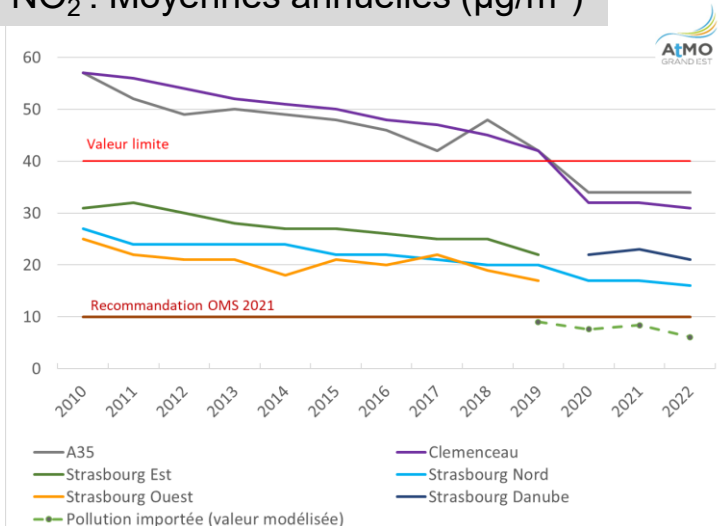
Automne 2023 :  
Intégration au PPA de l'agglomération  
strasbourgeoise



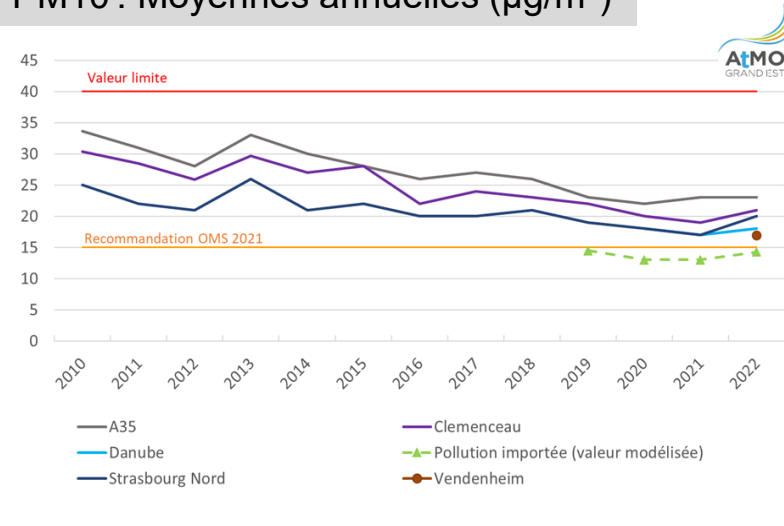
## Que respirons nous ?

Des concentrations de NOx et de PM en baisse. Des concentrations d'ozone variables.

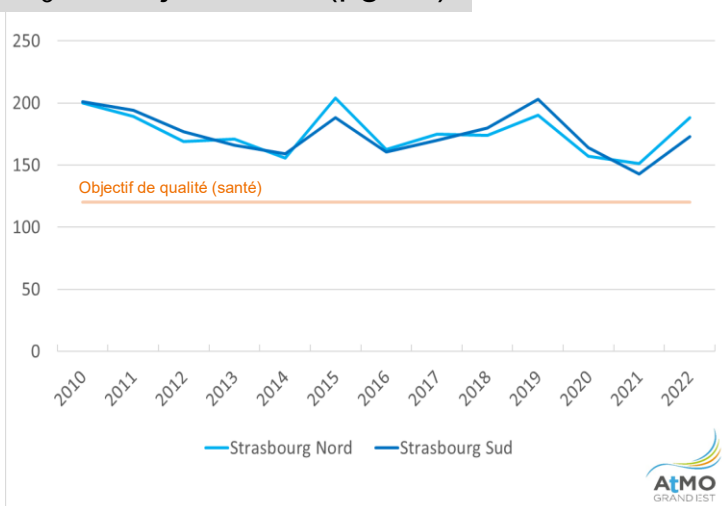
NO<sub>2</sub> : Moyennes annuelles (µg/m<sup>3</sup>)



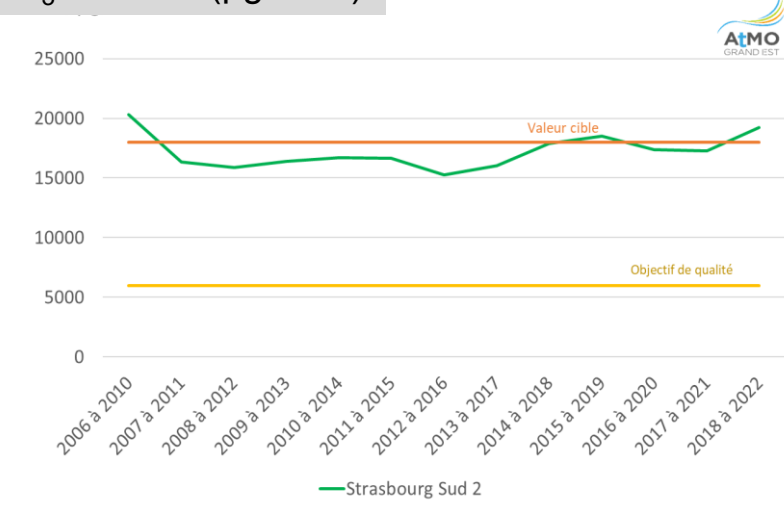
PM10 : Moyennes annuelles (µg/m<sup>3</sup>)



O<sub>3</sub> : Max journalier (µg/m<sup>3</sup>)



O<sub>3</sub> : AOT40 (µg/m<sup>3</sup>.h)



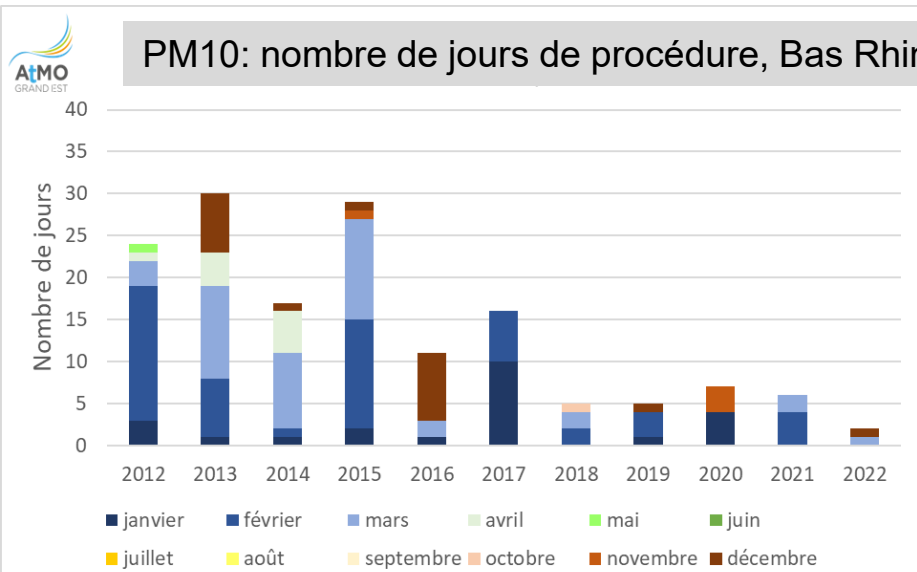
Les concentrations de NOx et de PM sont globalement à la baisse depuis 2010.

Toutes les concentrations mesurées sont entre la valeur limite réglementaire (40 µg/m<sup>3</sup>) et les seuils de référence de l'OMS (NO<sub>2</sub>: 10 µg/m<sup>3</sup>, PM10 15 µg/m<sup>3</sup>).

Les indicateurs pour l'ozone sont globalement stables entre 2010 et 2022.

# Procédures réglementaires liées à la pollution aux PM10 et à l'ozone

Les épisodes de PM10 (moyenne journalière > 50 µg/m<sup>3</sup>) ou d'ozone (moyenne horaire > 180 µg/m<sup>3</sup>)

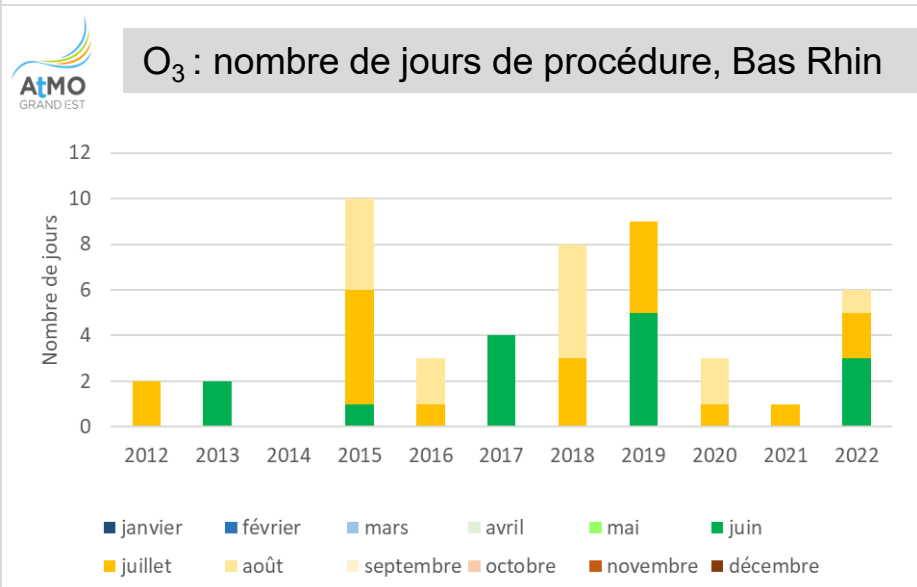


**PM10, le polluant qui s'accumule pendant les jours froids et calmes de l'hiver**

Les épisodes de particules ont lieu pendant les mois d'hiver. Mars est le mois où l'on compte le plus d'épisodes.

La baisse du nombre d'épisodes entre 2012 et 2022 est liée à la baisse progressive des concentrations observée aux stations de l'EMS.

La baisse rapide du nombre d'épisodes (en 2017-2018) est en partie liée à un effet de seuil (quand les concentrations de PM10 sont passées de juste au dessus du seuil de 50 µg/m<sup>3</sup> à juste en dessous).



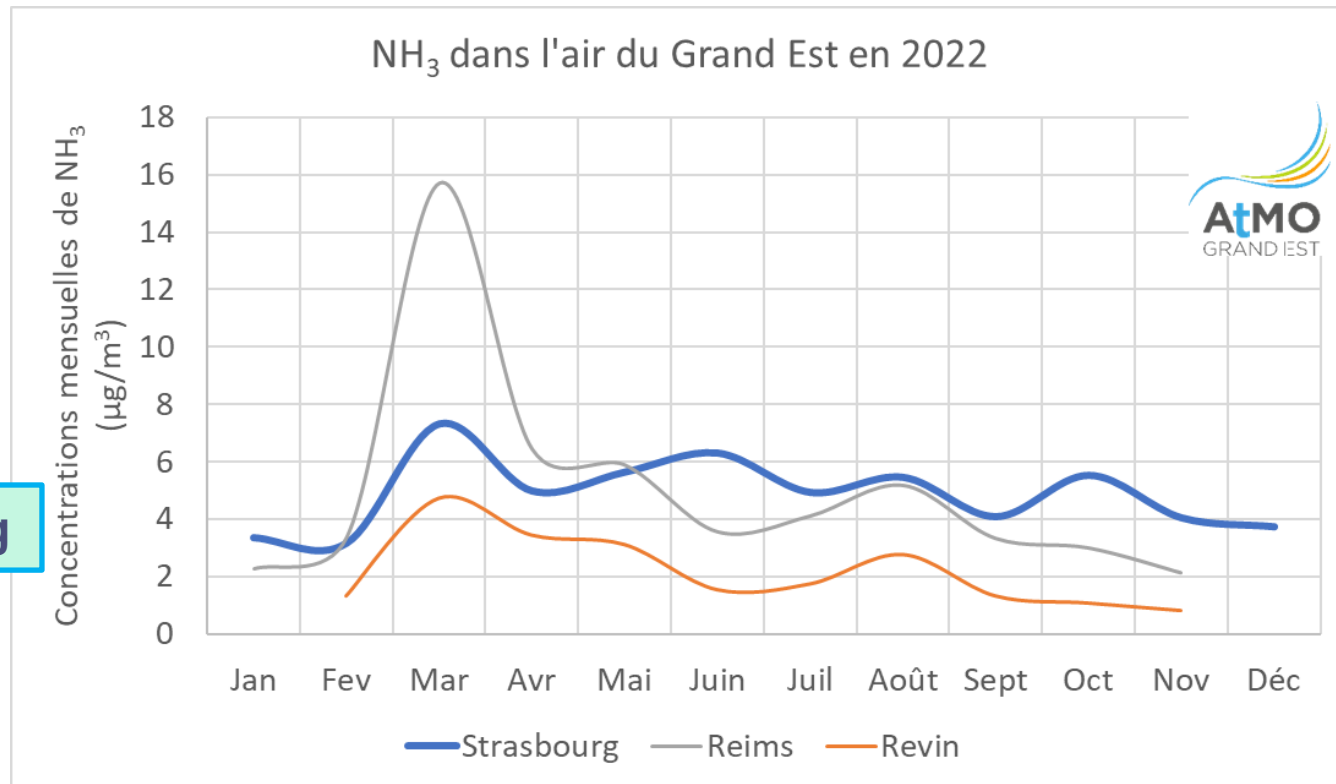
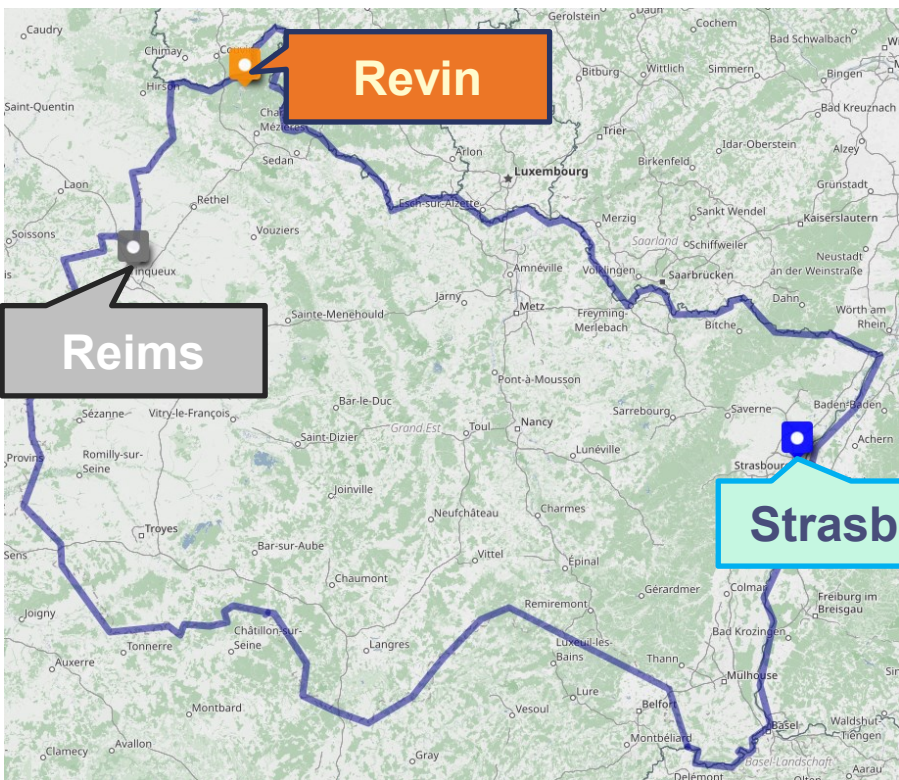
**L'ozone, le polluant des jours chauds et ensoleillés**

Le nombre de jours d'épisodes de pollution à l'ozone est lié à la météo et à sa variabilité interannuelle. Pas de tendance claire depuis 2012.

Le plus grand nombre d'épisodes est observé en juillet.

## Les concentrations d'ammoniac ont été mesurées en 3 points du Grand Est en 2022

Des mesures en continu qui permettent une comparaison des niveaux dans différents contextes



Reims et Strasbourg sont deux stations « **urbaines** de fond ». Revin est une station « **rurale** de fond ».

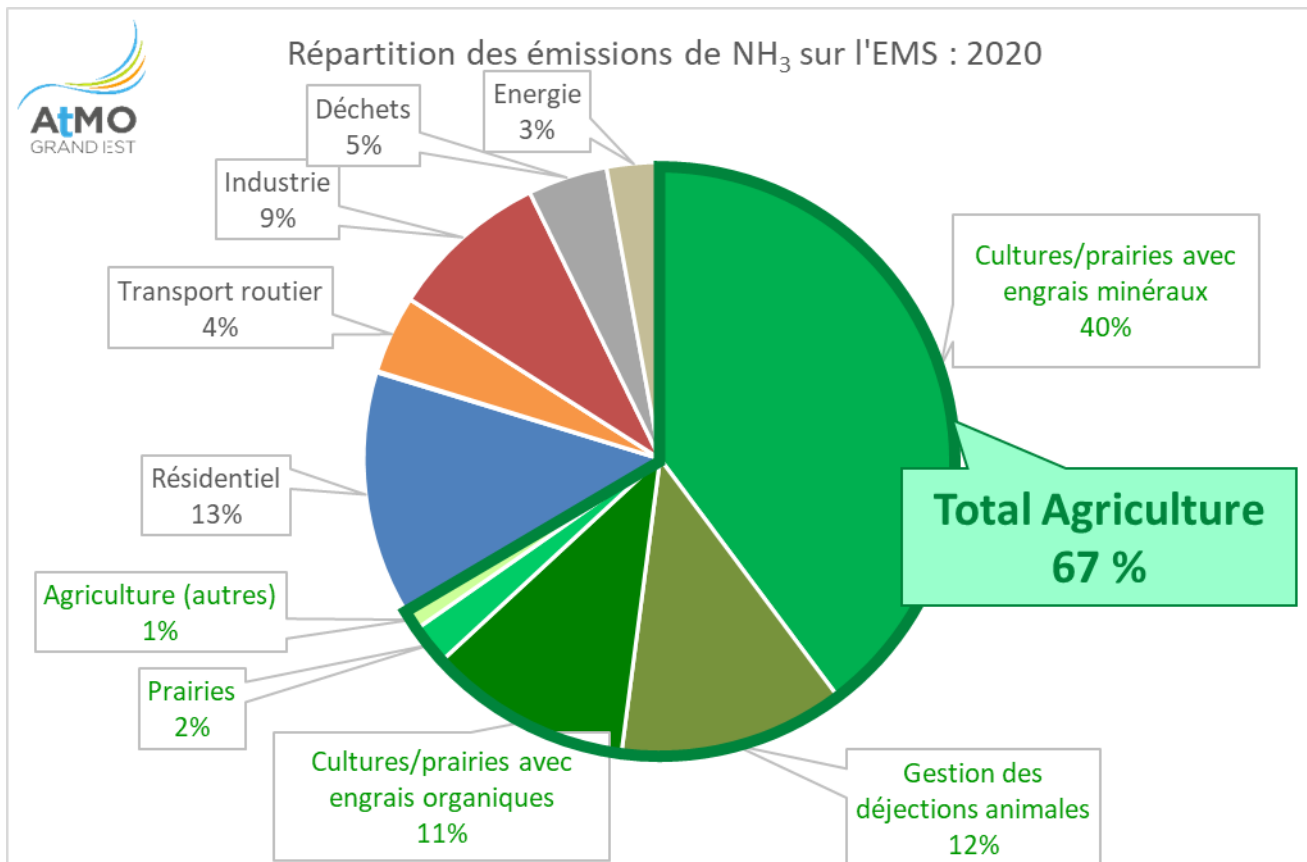
Les concentrations moyennes annuelles sont semblables à Reims et à Strasbourg, mais leurs distributions sur l'année sont différentes:

- Reims: une période de concentrations élevées en mars 2022 → influence locale ou influence du bassin parisien
  - Strasbourg: concentrations plus élevées qu'à Reims de mai à février et des périodes de maxima différents (juin et octobre)
- hypothèses à vérifier: différences entre les types de cultures en Champagne et en Alsace et/ou des sources différentes à Strasbourg?



# Répartition des émissions d'ammoniac de l'EMS en 2020

67 % des émissions sont d'origine agricole, 40 % sont liées aux engrais minéraux



Sur la base des données disponibles:

- **Élevage** : Les émissions associées à la gestion des déjections animales sont principalement liées
  - ⇒ aux bovins (10,7% des émissions agricoles)
  - ⇒ aux poulets (6,5% des émissions agricoles)
- **Cultures** :
  - ⇒ Remplacer la totalité de l'urée par de l'ammonitrate entrainerait une baisse de 25 % des émissions d'ammoniac du secteur agricole.
  - ⇒ L'objectif PREPA (-13 % par rapport à 2005) serait atteint pour le secteur agricole en remplaçant 80 % de l'urée par des ammonitrates.

Les engrais minéraux comprennent l'urée et l'ammonitrate. L'urée est le fertilisant associé aux émissions les plus importantes (facteur d'émission le plus élevé). Les émissions d'ammoniac de l'agriculture sont calculées à partir de données départementales de ventes de fertilisants, rapportées aux surfaces agricoles du territoire  
→ une meilleure connaissance des cultures et des quantités d'intrants préciserait ces informations.

# Temps d'échanges

# PPA, processus de révision : finalités

## Le projet de PPA

- **Un diagnostic prospectif à 5 ans**
- **Un volet de mesures réglementaires** mises en œuvre par arrêtés préfectoraux
- **Un volet de mesures volontaires** définies, concertées et portées, dans les domaines qui les concernent, par les collectivités territoriales et les acteurs locaux
- **Des outils de suivi du futur PPA**
- **Une évaluation environnementale stratégique**

## Pilotage du projet : **l'équipe projet**

**Avec** : DREAL, ATMO Grand Est, le bureau de conseil, l'EMS, l'ARS

**Réunions** : à chaque étape structurante du projet , soit environ 5 / 6 fois

## Concertation et suivi de la démarche globale : **le CLA**

**Aux étapes clés de la démarche :**

**Avec** : services de l'État, Élus des collectivités territoriales, Représentants des secteurs économiques, Associations et Personnalités qualifiées.

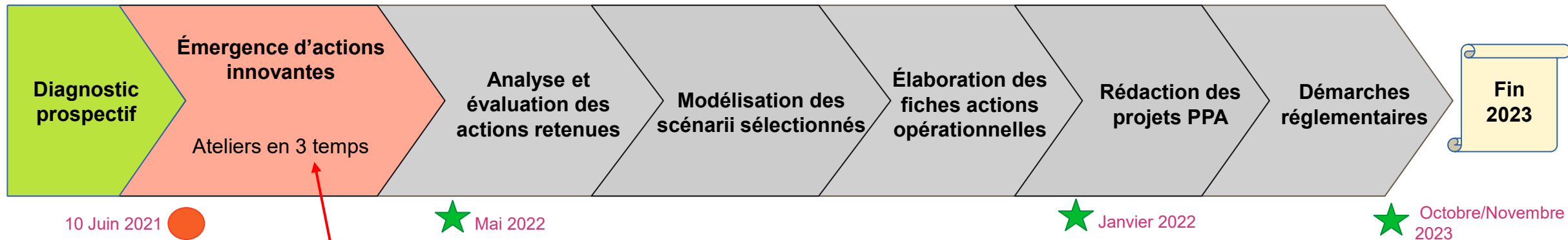
**Réunions** : lors des étapes clés (4 fois avec celle-ci), soit environ 2 fois / an

# PPA, processus de révision et planning associé

**Réunion Équipe Projet**  
Méthodologie - critères

★ Avril 2021

★ Octobre 2021



10 Juin 2021

**Comité Local de l'Air**  
Projet de territoire - objectifs par secteurs – organisation des ateliers

**Fabrique des actions**  
*Du 28 juin à fin novembre 2021*

★ Mai 2022

**Comité Local de l'Air**  
Scénarii – Évaluation multicritères

● Juillet 2022

**Comité Local de l'Air**  
Projet de PPA

● Avril 2023

★ Janvier 2022

★ Octobre/Novembre 2023

# Partage du projet de PPA

## Objectifs du PPA 2022-2027

### Grands objectifs

- Viser un retour sous les valeurs limites dans les délais les plus courts possibles (mesures aux stations et populations exposées à des dépassements)
- Réduire le plus possible l'exposition des populations aux différents polluants (populations exposées à des dépassements des valeurs guide OMS de 2021)
- Avoir une trajectoire de réduction d'émissions compatible avec les objectifs du PREPA et du SRADDET
- Viser en 2030 les seuils proposés par la Commission Européenne (mesures aux stations et populations exposées à des dépassements)

### RAPPEL

### Pourquoi réviser le PPA ?

- Porter une ambition à la hauteur des enjeux de santé
- Co – construire un plan d'actions pour respecter les valeurs limites dans les délais les plus courts possibles
- Tenir compte de l'évaluation
- Agir en complémentarité avec le projet de territoire
- Prendre en compte les évolutions réglementaires depuis 2014



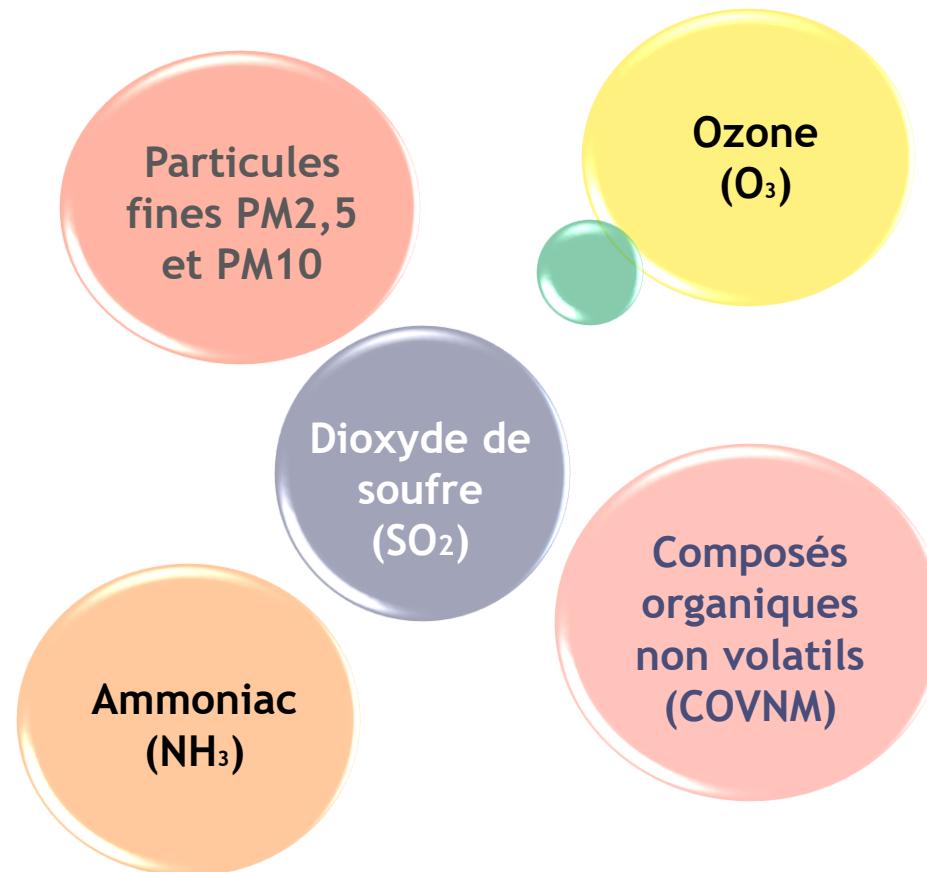
# Partage du projet de PPA

## Objectifs du PPA 2022-2027

### Grands objectifs

- Viser un retour sous les valeurs limites dans les délais les plus courts possibles (mesures aux stations et populations exposées à des dépassements)
- Réduire le plus possible l'exposition des populations aux différents polluants (populations exposées à des dépassements des valeurs guide OMS de 2021)
- Avoir une trajectoire de réduction d'émissions compatible avec les objectifs du PREPA et du SRADDET
- Viser en 2030 les seuils proposés par la Commission Européenne (mesures aux stations et populations exposées à des dépassements)

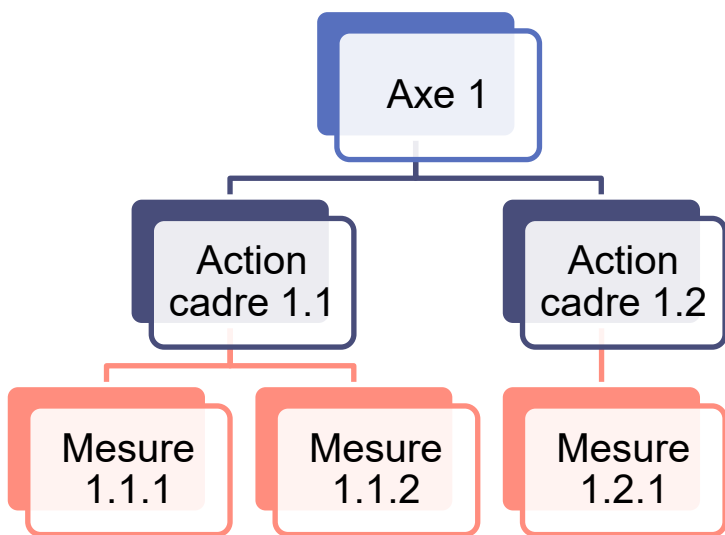
### Objectifs par polluant



# Partage du projet de PPA

## Plan d'action

7 axes de travail, déclinés en 18 actions cadres, puis une cinquantaine de mesures



**AXE 1-** Aménager et équiper le territoire pour une réduction des déplacements motorisés et des mobilités motorisées à faibles émissions

**AXE 2-** Organiser la sobriété et l'efficacité du transport et de la distribution de marchandises vers, sur et depuis l'agglomération

**AXE 3-** Mettre en œuvre une politique de transition énergétique cohérente avec les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air

**AXE 4-** Réglementer et accompagner les activités industrielles et artisanales pour une réduction des émissions de polluants

**AXE 5-** Réduire les concentrations en polluants dans les zones où les populations exposées sont les plus denses

**AXE 6-** Soutenir et accompagner l'orientation des exploitations agricoles vers des pratiques réduisant les émissions de polluants

**AXE 7-** Animer la mise en œuvre d'une politique inclusive d'amélioration de la qualité de l'air

# Partage du projet de PPA

## 7 axes de travail, déclinés en 18 actions cadres, une cinquantaine de mesures

### AXE 1- Aménager et équiper le territoire pour une réduction des déplacements motorisés et des mobilités motorisées à faibles émissions

1.1. Réduire et mutualiser les déplacements

1.2. Favoriser la mobilité active

1.3. Mise en place d'une politique faible émission sur le territoire : renouvellement du parc, mesures multimodales et réaménagement de l'espace public

1.4. Renforcer l'offre de transports collectifs et l'intermodalité TC-vélo

1.5. Evaluation des effets des politiques de mobilité



### AXE 2- Organiser la sobriété et l'efficacité du transport et de la distribution de marchandises vers, sur et depuis l'agglomération

2.1. Transformer la logistique et la livraison pour réduire les flux dans les milieux urbains et péri-urbains

2.2. Décarboner les transports longue distance pour valoriser les reports modaux et les entreprises engagées en ce sens



### AXE 3- Mettre en œuvre une politique de transition énergétique cohérente avec les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air

3.1. Faire de la politique d'amélioration de la performance des bâtiments un levier d'amélioration de la qualité de l'air

3.2. Volet « Plan chauffage au bois domestique »



## **AXE 4- Réglementer et accompagner les activités industrielles et artisanales pour une réduction des émissions de polluants**

- 4.1. Augmenter les exigences sur la performance des processus industriels
- 4.2. Renforcer le contrôle des installations industrielles



## **AXE 5- Réduire les concentrations en polluants dans les zones où les populations exposées sont les plus denses**

- 5.1. Végétaliser les zones urbaines exposées à des fortes concentrations en particules
- 5.2. Agir lors des épisodes pollués pour protéger la santé des populations
- 5.3. Mieux intégrer les enjeux d'amélioration de la qualité de l'air dans l'aménagement



## **AXE 6 - Soutenir et accompagner l'orientation des exploitations agricoles vers des pratiques réduisant les émissions de polluants**

- 6.1. Accompagner les agriculteurs dans la transformation de leurs pratiques



## **AXE 7- Animer la mise en œuvre d'une politique inclusive d'amélioration de la qualité de l'air**

- 7.1. Développer la connaissance et poursuivre la sensibilisation sur les enjeux de qualité de l'air
- 7.2. Sensibiliser, former et accompagner les professionnels des secteurs émetteurs de polluants atmosphériques dans leurs objectifs de réduction
- 7.3. Communiquer, impliquer le grand public dans l'initiative pour l'amélioration de la qualité de l'air



# Partage du projet de PPA

## Plan d'action

### Quelques mesures phares du plan d'action



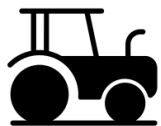
**1.3.1** Mettre en œuvre une zone à faibles émissions mobilités

**1.4.1** Mettre en œuvre le Réseau Express Métropolitain Européen

**3.2** Plan chauffage domestique au bois



**4.1** Imposer à toute nouvelle unité de combustion (biomasse) d'une puissance de 20 à 50 MW des performances d'émissions correspondant à l'état de la technique



**6.1.4** Mettre en place un observatoire des pratiques agricoles permettant la réduction des émissions d'ammoniac et leurs impacts sur l'économie des exploitations

**Volet 7** relatif à la communication et sensibilisation





# Temps d'échanges

Les hypothèses du PPA avec actions reprennent celles du scénario tendanciel et vont plus loin...

## Hypothèses du scénario fil de l'eau ou tendanciel

### Transport routier:

- Toutes les modifications du réseau routier actées ou en cours

### Résidentiel & tertiaire:

- - 5% appliquée à toutes les émissions de ces secteurs (prise en compte des politiques d'aménagement urbain de l'EMS)

Les hypothèses du PPA avec actions reprennent celles du scénario tendanciel et vont plus loin...

## Hypothèses du scénario fil de l'eau ou tendanciel

### Transport routier:

- Toutes les modifications du réseau routier actées ou en cours

### Résidentiel & tertiaire:

- - 5% appliquée à toutes les émissions de ces secteurs (prise en compte des politiques d'aménagement urbain de l'EMS)

## Hypothèses PPA avec actions

### Transport routier

- Les hypothèses du scénario tendanciel
- + Zone à faible émissions sur l'EMS pour les véhicules non classés, les CRIT'Air 5, 4 et 3 (prévue en 2027),
- + report modal vers les transports en commun et modes doux,
- + augmentation du covoiturage et du télétravail

### Résidentiel & tertiaire :

- - 5 % à toutes les émissions du tertiaire
- + rénovation des logements accélérée,
- + nouvelles constructions ralenties,
- + prise en compte du mix énergétique de l'EMS,
- + renouvellement des systèmes de chauffage au bois particuliers

### Ferroviaire :

- + électrification de 3 lignes au niveau de l'EMS;
- + remotorisation des AGC (Autorail Grande Capacité),
- + opération mi-vie AGC

Les hypothèses du PPA avec actions reprennent celles du scénario tendanciel et vont plus loin...

## Hypothèses du scénario fil de l'eau ou tendanciel

### Transport routier:

- Toutes les modifications du réseau routier actées ou en cours

### Résidentiel & tertiaire:

- - 5% appliquée à toutes les émissions de ces secteurs (prise en compte des politiques d'aménagement urbain de l'EMS)

## Hypothèses PPA avec actions

### Transport routier

- Les hypothèses du scénario tendanciel
- + Zone à faible émissions sur l'EMS pour les véhicules non classés, les CRIT'Air 5, 4 et 3 (prévue en 2027),
- + report modal vers les transports en commun et modes doux,
- + augmentation du covoiturage et du télétravail

### Résidentiel & tertiaire :

- - 5 % à toutes les émissions du tertiaire
- + rénovation des logements accélérée,
- + nouvelles constructions ralenties,
- + prise en compte du mix énergétique de l'EMS,
- + renouvellement des systèmes de chauffage au bois particuliers

### Ferroviaire :

- + électrification de 3 lignes au niveau de l'EMS;
- + remotorisation des AGC (Autorail Grande Capacité),

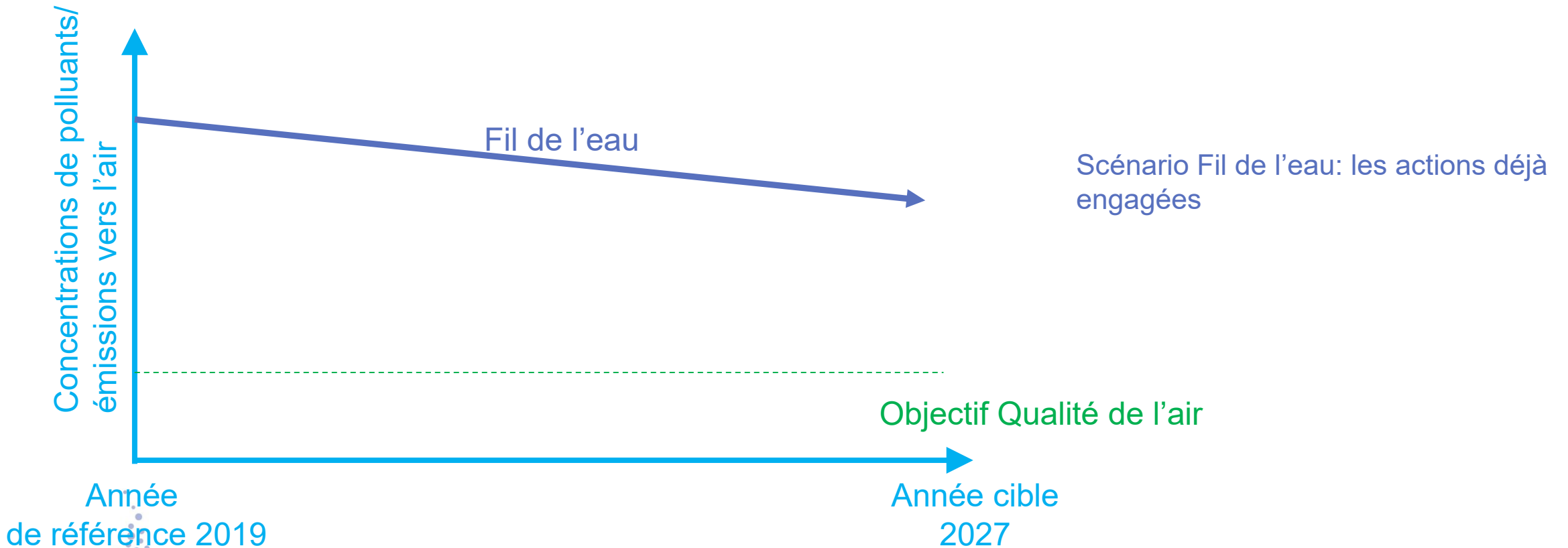
Tous les détails de l'étude sont en ligne :



<https://www.atmo-grandest.eu/etude/impact-qualite-d-lair-plan-de-protection-de-l-atmosphere-strasbourg>

# Étude fil de l'eau ou scénario tendanciel

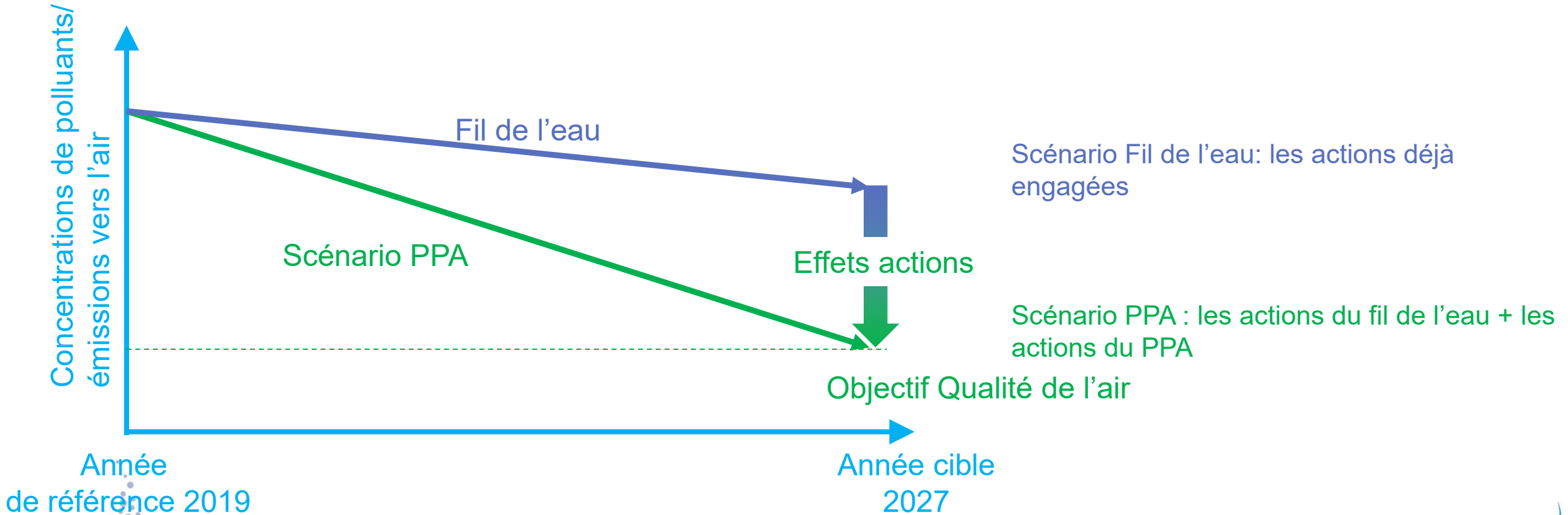
Permet de calculer une référence à l'horizon de la fin du plan pour comparer les effets des actions prévues sur la qualité de l'air à l'échéance du plan





# Étude fil de l'eau ou scénario tendanciel

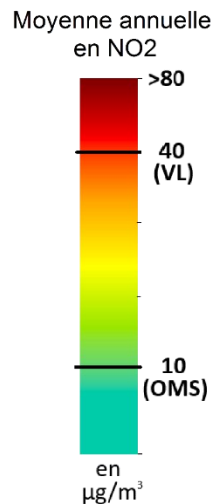
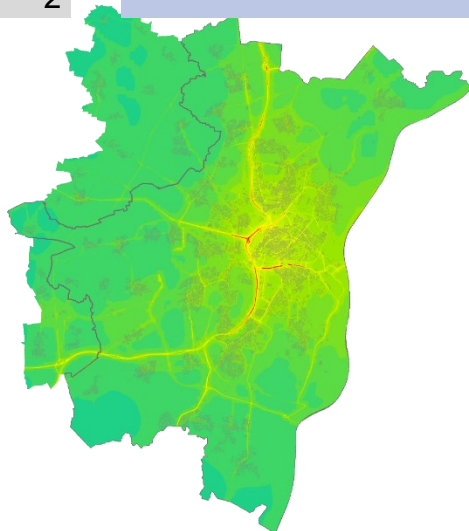
Permet de calculer une référence à l'horizon de la fin du plan pour comparer les effets des actions prévues sur la qualité de l'air à l'échéance du plan



# Etat de la qualité de l'air sur la zone d'étude en 2027 – Scénario PPA : NO<sub>2</sub>

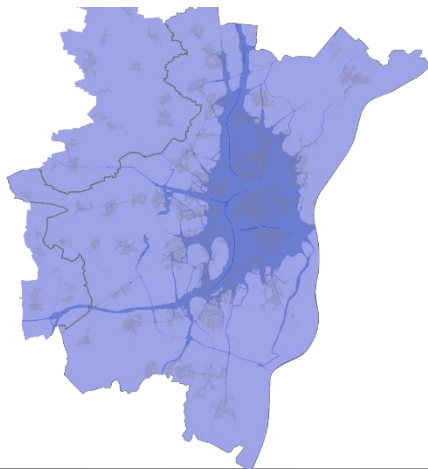
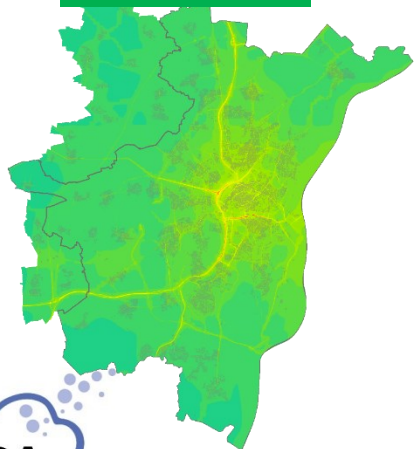
NO<sub>2</sub>

Fil de l'eau 2027



PPA 2027

PPA – Fil de l'eau 2027



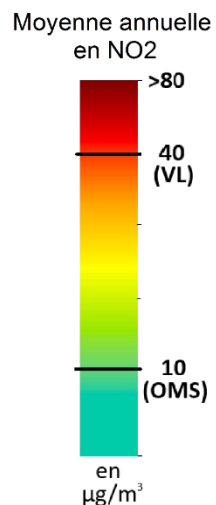
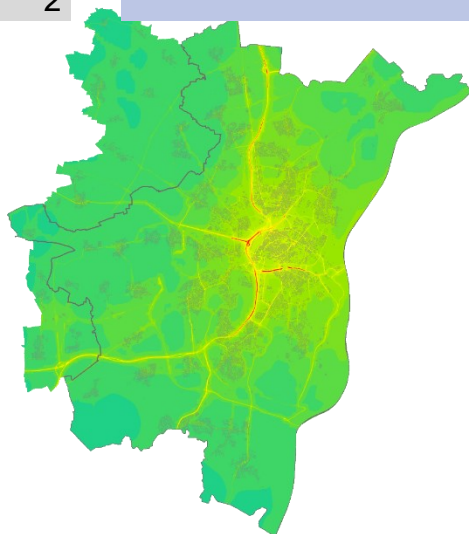
Différence en µg/m<sup>3</sup>  
de concentrations de NO<sub>2</sub>  
entre les scénarios PPA  
et fil de l'eau 2027

- Inférieure à -20
- -20 à -10
- -10 à -5
- -5 à -1
- -1 à 0
- Supérieure à 0

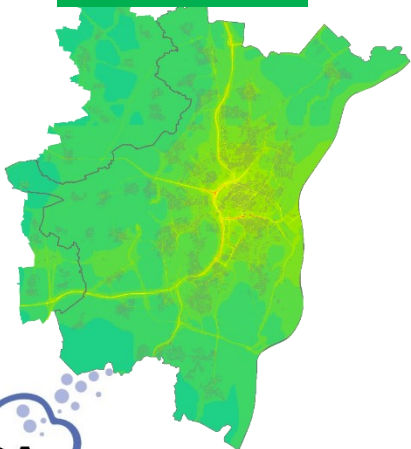


NO<sub>2</sub>

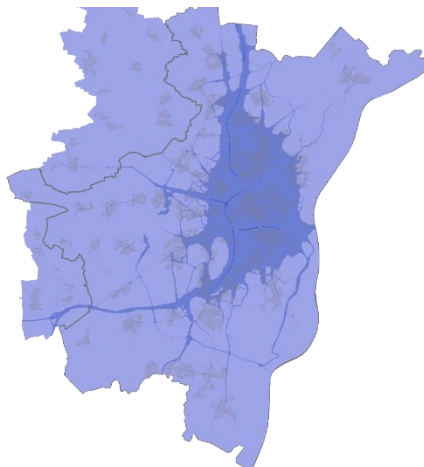
Fil de l'eau 2027



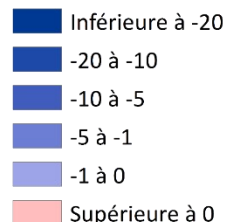
PPA 2027



PPA – Fil de l'eau 2027



Différence en µg/m<sup>3</sup>  
de concentrations de NO<sub>2</sub>  
entre les scénarios PPA  
et fil de l'eau 2027



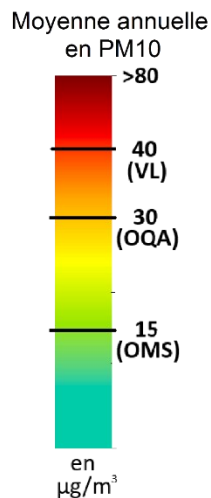
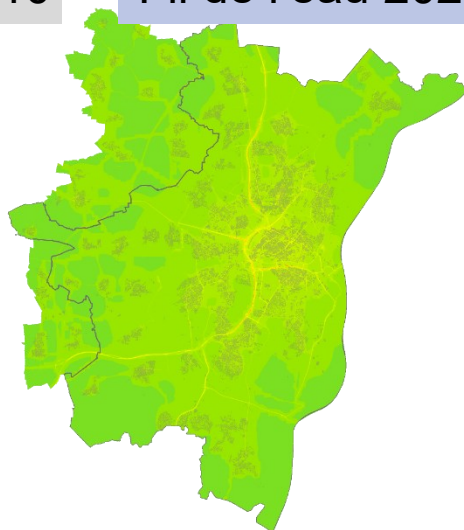
NO<sub>2</sub>: Différences entre fil de l'eau et PPA avec actions en 2027 :

- Concentrations annuelles:
  - En moyenne: - 0,7 µg/m<sup>3</sup> (- 5%)
  - *Au maximum : diminution > 10 µg/m<sup>3</sup> à proximité de la M35 et de l'avenue du Rhin.*
- Surface et population exposées à des dépassements de 40 µg/m<sup>3</sup> :
  - Surface: Diminution de 93 %
  - Population exposée : 0
  - Dépassements seulement sur la M35 et l'avenue du Rhin
- Valeur guide OMS:
  - Dépassée sur tout le territoire

# Etat de la qualité de l'air sur la zone d'étude en 2027 – Scénario PPA : particules PM10

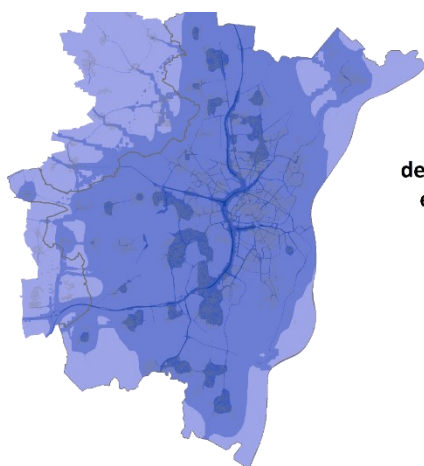
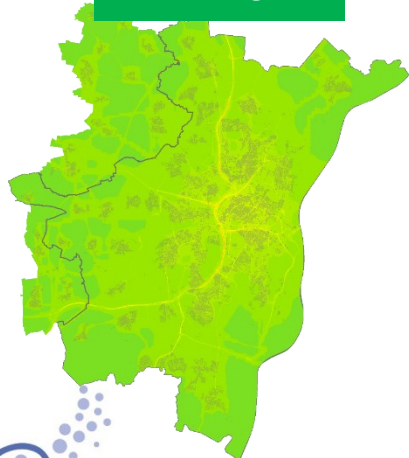
PM10

Fil de l'eau 2027

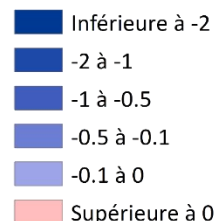


PPA 2027

PPA – Fil de l'eau 2027



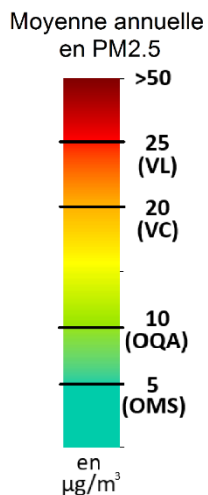
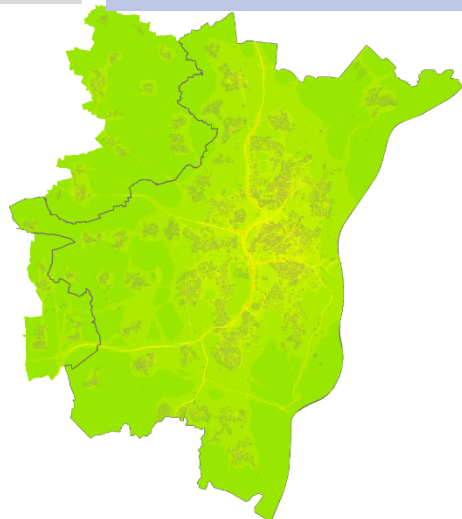
Différence en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$   
de concentrations de PM10  
entre les scénarios PPA  
et fil de l'eau 2027



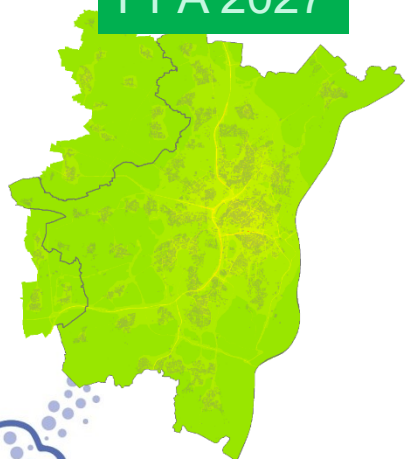
PM10: Différences entre fil de l'eau et PPA avec actions en 2027:

- Concentrations annuelles:
  - En moyenne: - 0,3  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  (- 2 %)
  - *Au maximum : diminution > 3  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  à proximité de la M35 et de l'avenue du Rhin.*
  - Baisses autour des axes de circulation et dans les zones résidentielles où le chauffage au bois est important
- Surface et population exposées à des dépassements de 40  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle:
  - Surface : - 61%
  - Population exposée : 0
- Valeur guide OMS (moyenne annuelle 15  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ):
  - Surface exposée : - 2%
  - Population exposée : toute
- Valeur guide OMS (2005, 3 jours à + de 50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )
  - Surface exposée : - 50 %
  - Population exposée : - 59 %

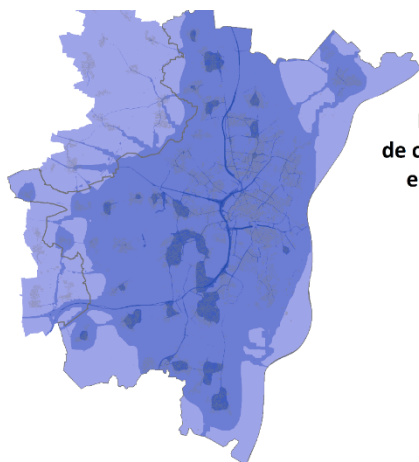
## PM2.5 Fil de l'eau 2027



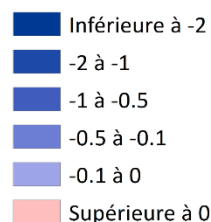
## PPA 2027



## PPA – Fil de l'eau 2027



Différence en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$   
de concentrations de PM2.5  
entre les scénarios PPA  
et fil de l'eau 2027



PM2,5: Différences entre fil de l'eau et PPA avec actions en 2027:

- Concentrations annuelles:
  - En moyenne: - 0,2  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  (- 2 %)
  - *Au maximum : diminution  $\approx 2 \mu\text{g}/\text{m}^3$  à proximité de la M35 et de l'avenue du Rhin.*
  - Baisses localisées autour des axes de circulation et dans les zones résidentielles où le chauffage au bois est important
- Surface et population exposées à des dépassements de 25  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle:
  - Surface :  $\approx 0$
  - Population exposée : 0
- Valeurs guides OMS (moyenne annuelle 5  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ , moyenne journalière 15  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ):
  - Surface exposée : 100 %
  - Population exposée : 100 %



## 2019

Niveaux moyens annuels sur l'Eurométropole : **NO<sub>2</sub> : 16,4 µg/m<sup>3</sup> PM10 : 17,0 µg/m<sup>3</sup> PM2.5 : 11,6 µg/m<sup>3</sup>**

Population exposée à un dépassement d'une valeur limite de qualité de l'air : **300 habitants**

Population exposée à un dépassement de valeur guide OMS : **tous les habitants de l'Eurométropole**

## 2027 fil de l'eau

Niveaux moyens annuels sur l'Eurométropole : **NO<sub>2</sub> : 14,0 µg/m<sup>3</sup> (-13%) PM10 : 16,9 µg/m<sup>3</sup> (-1%) PM2.5 : 11,5 µg/m<sup>3</sup> (-1%)**

Population exposée à un dépassement d'une valeur limite de qualité de l'air : **0 habitant**

Population exposée à un dépassement de valeur guide OMS 2021 : **tous les habitants de l'Eurométropole**

## 2027 PPA

Niveaux moyens annuels sur l'Eurométropole : **NO<sub>2</sub> : 13,3 µg/m<sup>3</sup> (-19%) PM10 : 16,6 µg/m<sup>3</sup> (-2%) PM2.5 : 11,2 µg/m<sup>3</sup> (-3%)**

Population exposée à un dépassement d'une valeur limite de qualité de l'air : **0 habitant**

Population exposée à un dépassement de valeur guide OMS 2021 : **tous les habitants de l'Eurométropole**

# EQIS du PPA avec actions : calcul de l'impact sur la mortalité

Les baisses attendues du PPA avec actions par rapport au scénario fil de l'eau sont de quelques personnes

L'EQIS (évaluation quantitative de l'impact sur la santé) de la pollution de l'air est un calcul qui suit une méthodologie et utilise différents paramètres proposés par Santé Publique France (SPF).

Les concentrations de PM2.5 et NO<sub>2</sub> des deux scénarios PPA fil de l'eau et PPA avec actions sont utilisées pour l'année 2027 (périmètre des cartes avec zone du GCO).

Données d'entrée	PM2.5	NO <sub>2</sub>
Exposition moyenne de la population en 2027 fil de l'eau (en µg/m <sup>3</sup> )	12,1	16,0
Exposition moyenne de la population en 2027 PPA avec actions (en µg/m <sup>3</sup> )	11,7	14,8
Différence d'exposition (en µg/m <sup>3</sup> )	0,4	1,2
Nombre de décès évités par an en 2027 entre fil de l'eau et PPA avec actions	Environ 21 [7 ; 34]	Environ 10 [4 ; 17]

Limite de la méthode:

L'évolution éventuelle des taux des indicateurs de santé de SPF n'a pas été prise en compte

→ amélioration des résultats attendue

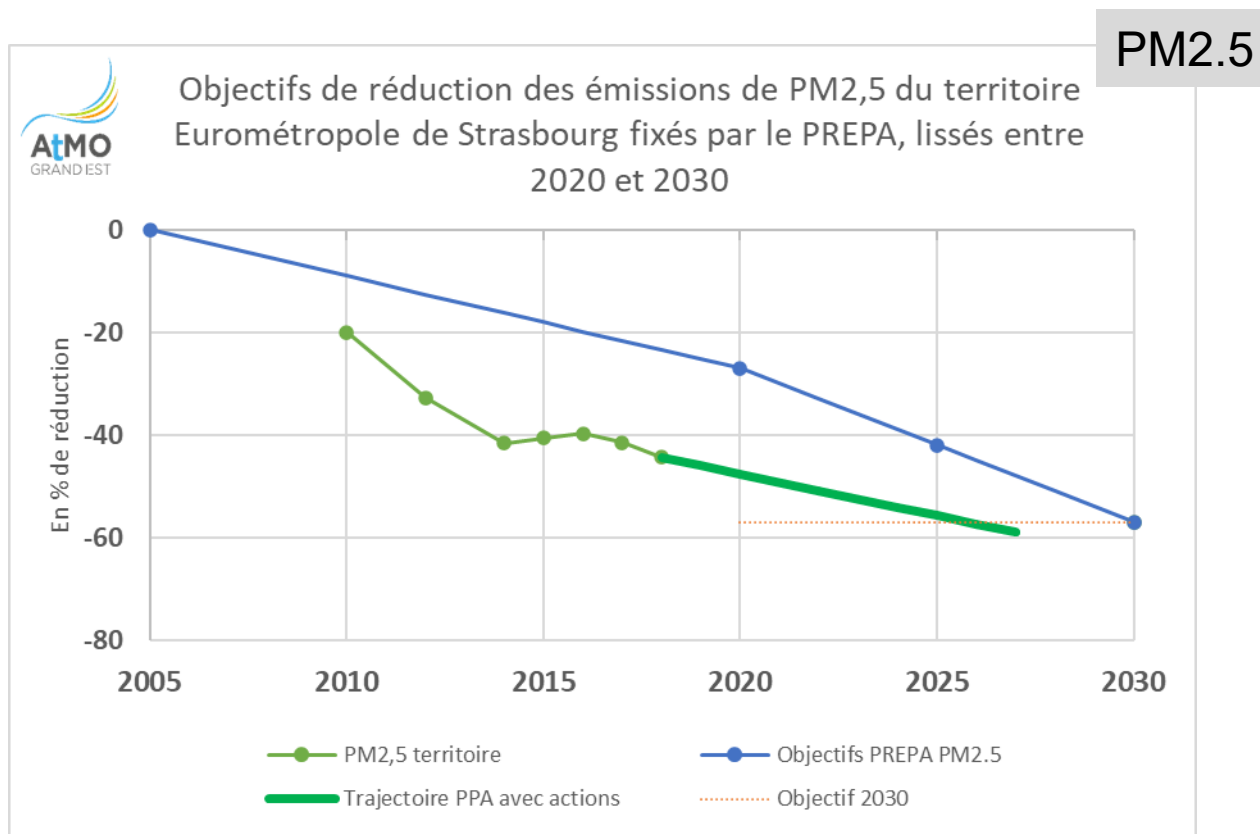
Les résultats attribuables aux PM2.5 et au NO<sub>2</sub> ne sont pas cumulables.

Pour les PM2.5, le **gain d'espérance de vie** peut être calculé par rapport au fil de l'eau :

- Du PPA avec actions : Concentrations de PM2.5 = 11,7 µg/m<sup>3</sup> → le gain d'espérance de vie est d'environ 3 semaines à la naissance.
- Des recommandation OMS : Les concentrations de PM2.5 = 5 µg/m<sup>3</sup> → le gain d'espérance de vie est de 1 an à la naissance.

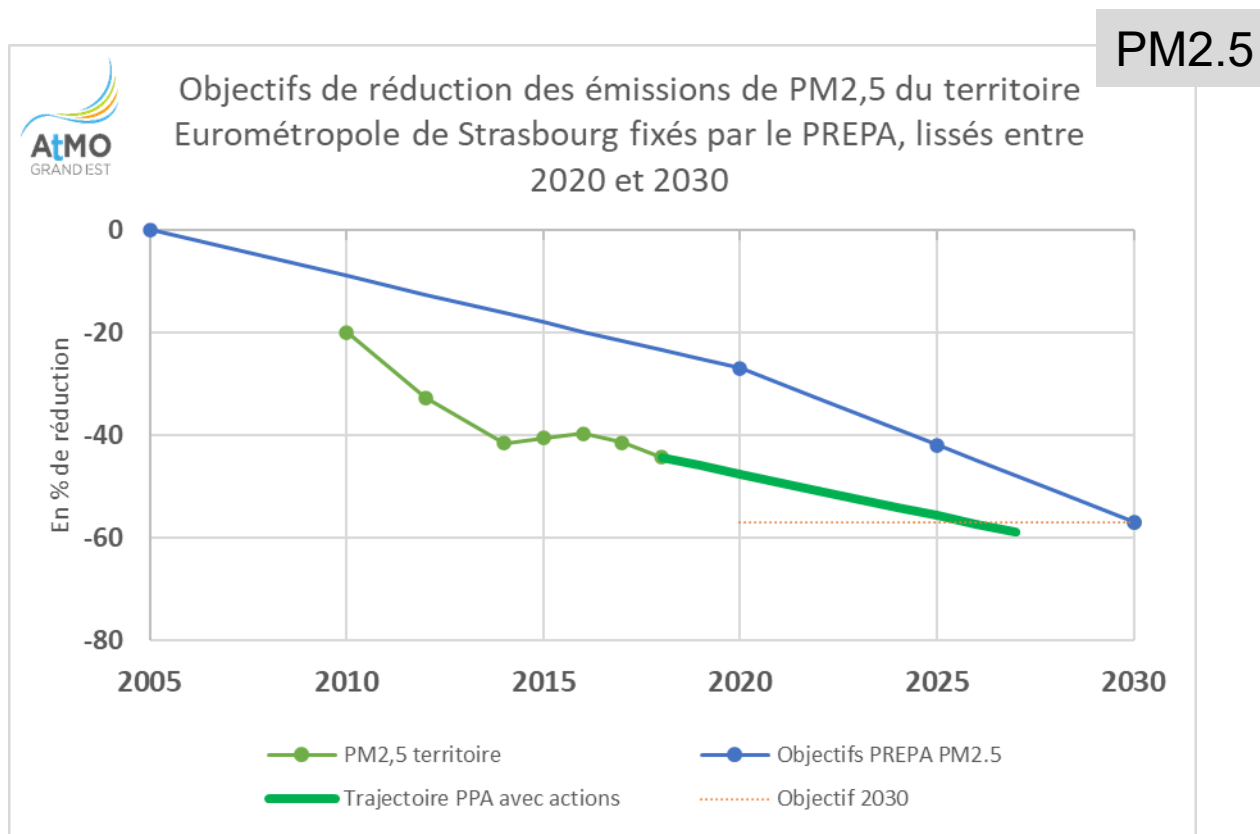


## Et comparées avec les objectifs nationaux du PREPA



# Les émissions prévues sont comparées aux objectifs du plan

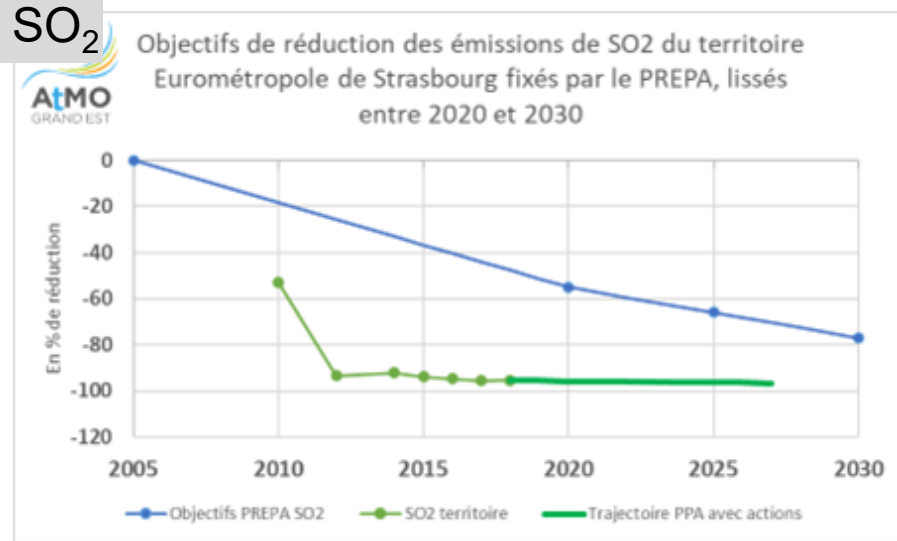
Et comparées avec les objectifs nationaux du PREPA



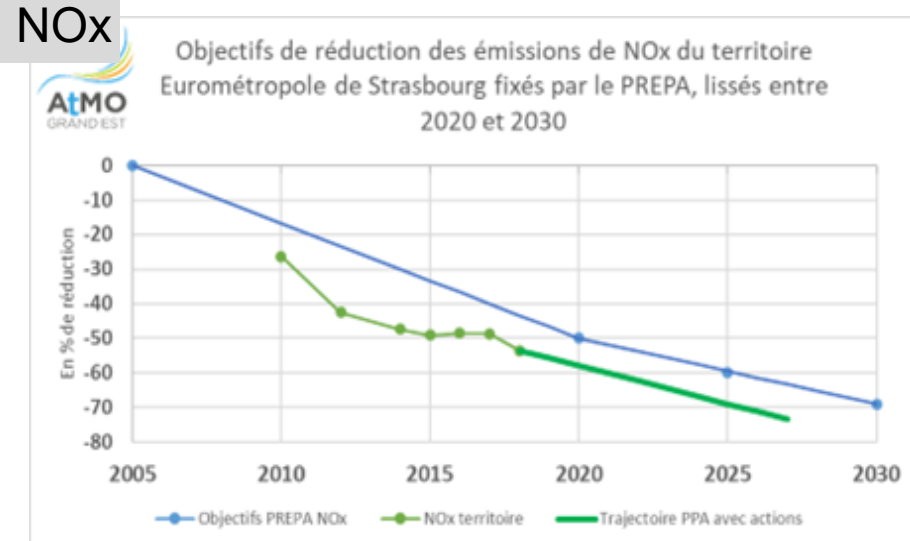
Polluants	PREPA 2030 / 2005	Eurométropole Strasbourg 2027
SO <sub>2</sub>	- 77 %	- 97 %
NOx	- 69 %	- 73 %
PM2.5	- 57 %	- 59 %
COVNM	- 52 %	- 62 %
NH <sub>3</sub>	- 13 %	+12 %

Les objectifs du PREPA sont atteints sauf pour l'ammoniac

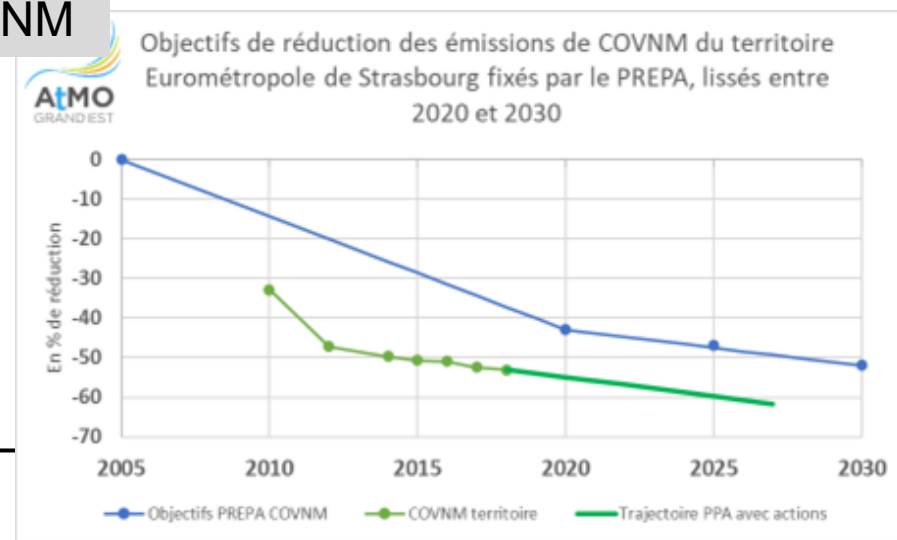
SO<sub>2</sub>



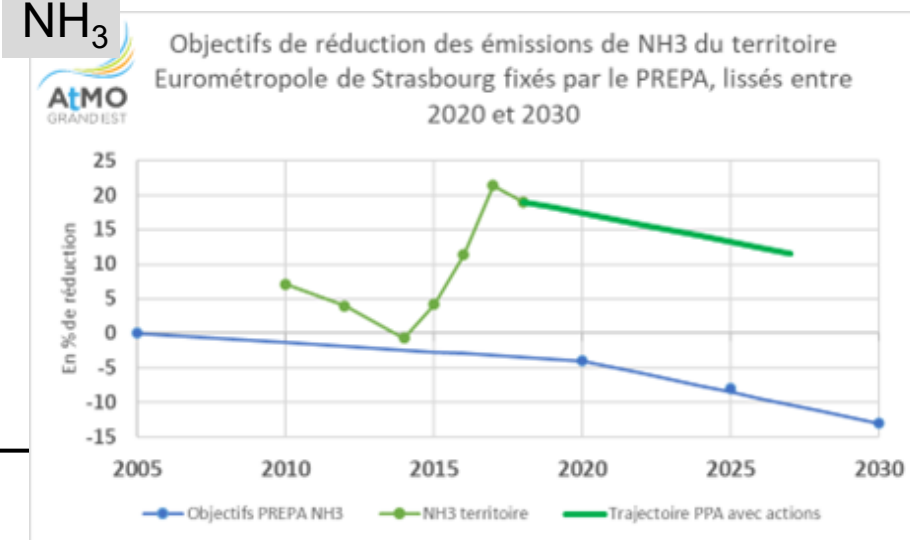
NO<sub>x</sub>



COVNM



NH<sub>3</sub>



## Grands objectifs

- Viser un retour sous les valeurs limites dans les délais les plus courts possibles (mesures aux stations et populations exposées à des dépassements)
- Réduire le plus possible l'exposition des populations aux différents polluants (populations exposées à des dépassements des valeurs guide OMS de 2021)
- Avoir une trajectoire de réduction d'émissions compatible avec les objectifs du PREPA et du SRADDET
- Viser en 2030 les seuils proposés par la Commission Européenne (mesures aux stations et populations exposées à des dépassements)

## Objectifs par polluant

	Objectifs en émissions	Objectifs en concentrations
<b>NO<sub>2</sub></b>	Répondre dès 2027 aux objectifs du SRADDET (-72%)	<p>Dans le délai le plus court possible, aucun habitant exposé à un dépassement de la VL (40 µg/m<sup>3</sup> m.a)</p> <p>En 2030, aucun habitant exposé à la concentration proposée par la CE (20 µg/m<sup>3</sup> m.a)</p> <p>Réduire au plus le nombre d'habitants exposés au seuils OMS 2021 (10 µg/m<sup>3</sup> m.a)</p>
<b>PM<sub>10</sub></b>	/	<p>En 2030, aucun habitant exposé à la concentration proposée par la CE (20 µg/m<sup>3</sup> m.a)</p> <p>Réduire au plus le nombre d'habitants exposés au seuils OMS 2021 (15 µg/m<sup>3</sup> m.a)</p>
<b>PM<sub>2,5</sub></b>	<p>Répondre dès 2027 aux objectifs du PREPA (-57%)</p> <p>Réduire de 30% les émissions dues au chauffage au bois domestique entre 2020 et 2027</p>	<p>En 2030, une concentration moyenne annuelle qui respecte le seuil proposé par la CE de 10 µg/m<sup>3</sup></p> <p>Réduire au plus le nombre d'habitants exposés au seuils OMS 2021 (5 µg/m<sup>3</sup> m.a)</p>
<b>COVNM</b>	Répondre dès 2027 aux objectifs du SRADDET (-56%)	/
<b>NH<sub>3</sub></b>	Répondre dès 2027 aux objectifs du PREPA et SRADDET (-13% et -14% respectivement)	/
<b>SO<sub>2</sub></b>	Répondre dès 2027 aux objectifs du SRADDET (-84%)	/
<b>O<sub>3</sub></b>	Réduire les émissions des polluants précurseurs (NO <sub>x</sub> , COVNM)	Réduire l'exposition des populations lors des épisodes de pollution à l'ozone par prise de mesures d'urgence

# Temps d'échanges

# Partage du projet de PPA

## Evaluation environnementale stratégique



L'évaluation environnementale comme **outil d'aide à la décision** et de **prise en compte de l'environnement**



Un processus itératif, conduisant progressivement à l'optimisation environnementale du projet



Un objectif d'éclairer l'autorité administrative qui approuve le plan (autorité décisionnaire)



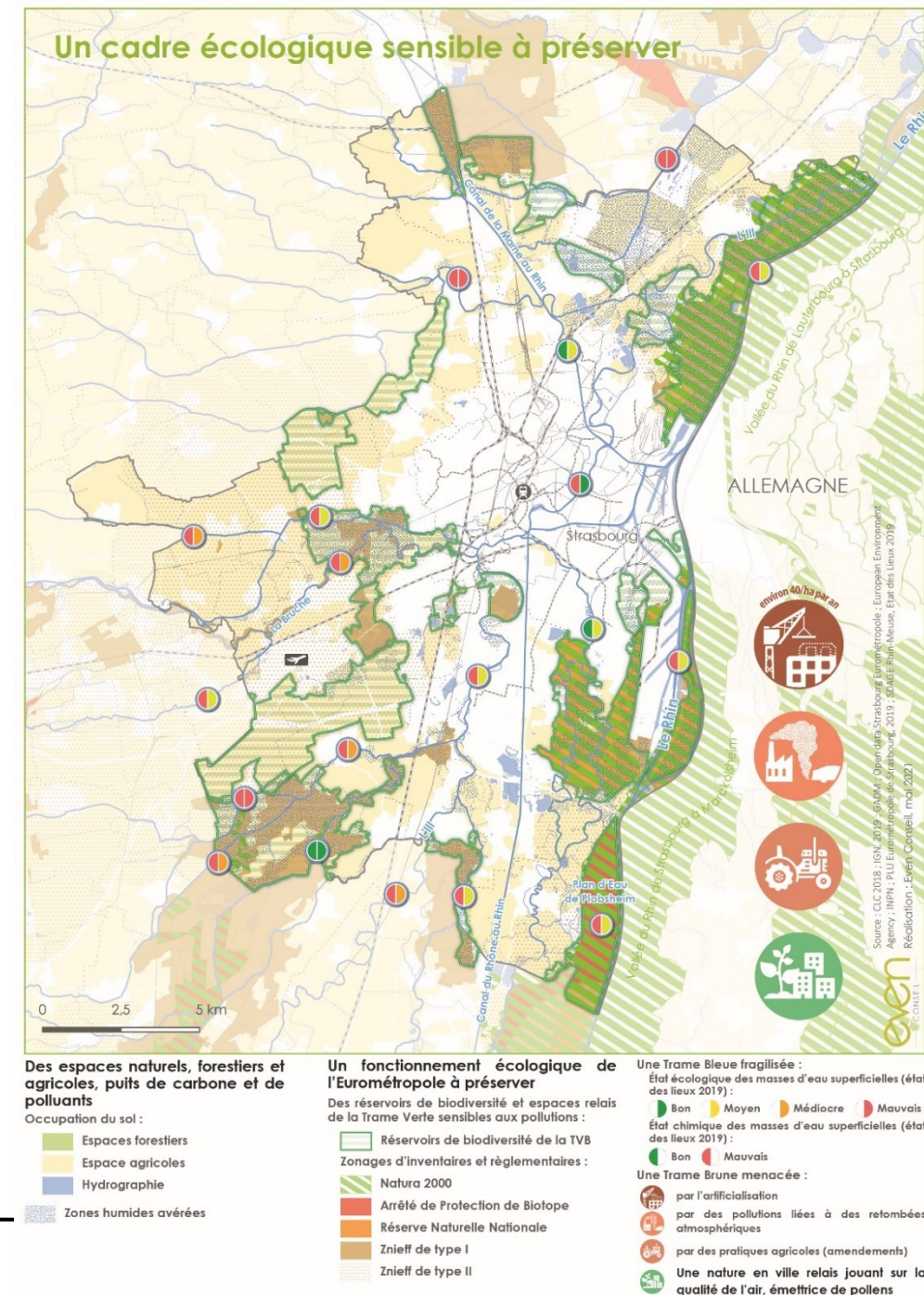
Une mission d'assurer la bonne information du public avant et après l'adoption du plan et faciliter sa participation au processus décisionnel



# Partage de la démarche d'évaluation environnementale en cours

## Synthèse des enjeux environnementaux de l'état initial de l'environnement (EIE)

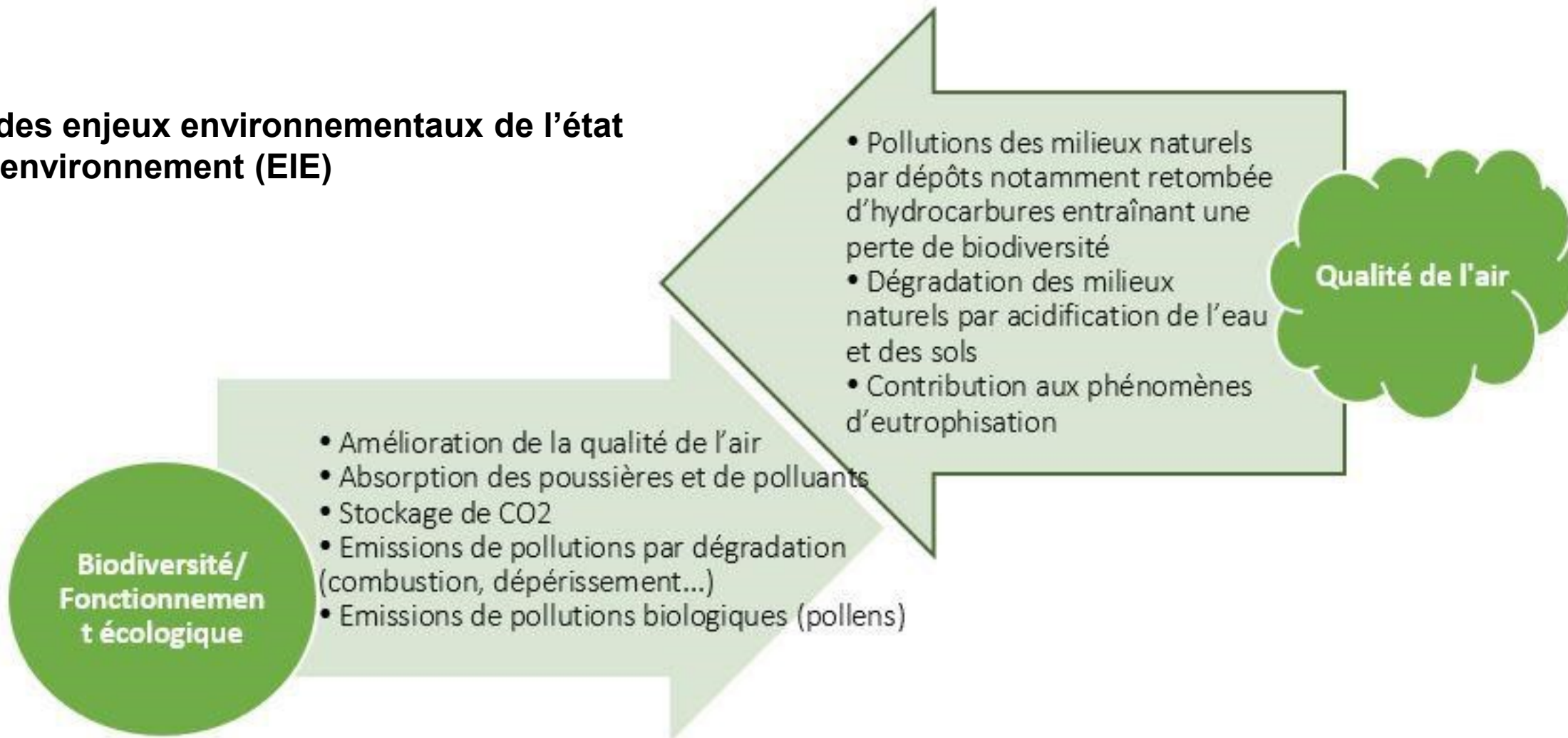
- **Sur les milieux physiques**
  - Climat
  - Sols et sous-sols
- **Sur les milieux naturels**
  - Ressource en eau
  - Cadre écologique
- **Sur les milieux humains**
  - Patrimoine bâti et paysages perçus
  - Ecologie urbaine
- **Santé et sécurité des habitants**
  - Risques naturels
  - Risques technologiques
  - Nuisances sonores
  - Qualité de l'air





# Partage de la démarche d'évaluation environnementale en cours

## Synthèse des enjeux environnementaux de l'état initial de l'environnement (EIE)



# Partage de la démarche d'évaluation environnementale en cours

## Les incidences du PPA sur l'environnement et des mesures visant à les éviter

- Démarche de PPA intrinsèquement vertueuse sur la qualité de l'air, qui ne doit pas occulter les autres aspects de la protection de l'environnement
- Dans le cadre de la démarche ERC, deux types de mesures à considérer et à intégrer dans le PPA :
  - Des mesures d'évitement
  - Des mesures de réduction
  - Pas de mesures de compensation, compte tenu de la portée stratégique du document

## Une évaluation plus fine des actions du PPA ; et l'intégration d'un encart dans celles-ci

- Un retour établi au fil de l'eau sur le retour des fiches actions
  - Avec une prise en compte en itération par les porteurs d'actions (Ex. : l'intégration d'un aspect de réduction du ruissellement agricole dans la mesure 6.1.1.)
  - Certaines moins intégrées comme les aspects de réduction des nuisances (sonores, ...) qui sont considérées comme moins spécifiques aux actions (Ex. : Les nuisances sonores du REME 1.4.1. ou la végétalisation des abords du Réseau Magistral Piétons)



# Temps d'échanges

# Partage du projet de PPA

## Stratégie de suivi du PPA

Des instances de suivi garantant de l'atteinte des objectifs :

### Comité Local de l'Air (CLA)

(Préfet, services de l'Etat, collectivités, représentants des secteurs économiques, associations..)

- Piloté par le Préfet
- Instance politique de suivi du PPA
- Partager l'ensemble des actions engagées pour la reconquête de la qualité de l'air

**A réunir 1 fois / an**

### Equipe projet

(DREAL, EMS, ARS, ATMO GE + invitation d'autres acteurs au besoin)

- Animée par la DREAL
- Instance technique de suivi du PPA
- Partager l'avancement du PPA, et préparer le CLA annuel

**A réunir à minima 1 fois / an (en amont d'un CLA)**

### Bilatérales

(DREAL & référent « structure porteuse d'actions »)

- Animées par la DREAL
- Partage du bilan de l'année écoulée, des freins, actualités autour de l'action
- Appui de l'outil de suivi

**A réunir à minima 1 fois / an (en amont d'une équipe projet)**

+ Poste de chargé de mission PPA (coordinateur, animateur) à la DREAL

# Partage du projet de PPA

## Stratégie de suivi du PPA

Un outil de suivi intégré et facilitant

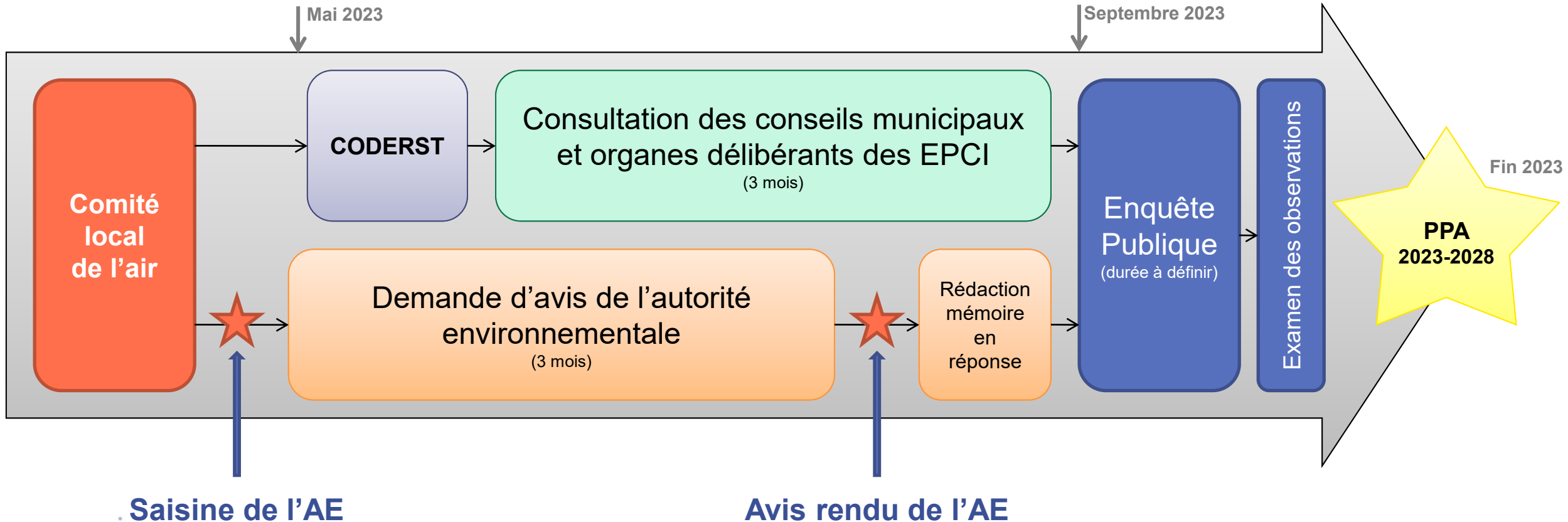
### Une synthèse du pilotage du PPA

- Présentant **l'ensemble des actions**, repositionnées dans leur contexte de :
  - Secteur cible
  - D'ambition de l'action
  - D'informations génériques sur le portage et la temporalité de l'action
  - D'actualités
- Un onglet spécifique à l'action
  - Reprenant les différentes caractéristiques détaillées des actions pour suivre dans le détail de l'action
    - Ces informations seront par la suite concaténées de façon condensées dans le cadre de l'onglet de synthèse

PRÉFET DU BAS-RHIN Liberté Égalité Fraternité		Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération de Strasbourg		
REFERENTIEL				
Secteur ciblé	Axe	Actions	Référence action	Intitulé de l'action
Mobilités	Axe 1   Aménager et équiper le territoire pour une réduction des déplacements motorisés et des mobilités motorisées à faibles émissions	1	1.1	Réduire et mutualiser les déplacements
		2	1.2	Favoriser la mobilité active
		3	1.3	Mise en place d'une politique faible émission sur le territoire : renouvellement du parc, mesures multimodales et réaménagement de l'espace public
		4	1.4	Renforcer l'offre de transports collectifs et l'intermodalité TC-vélo
		5	1.5	Evaluation des effets des politiques de mobilité
	Axe 2   Organiser la sobriété et l'efficacité du transport et de la distribution de marchandises vers, sur et depuis l'agglomération	6	2.1	Transformer la logistique et la livraison pour réduire les flux dans les milieux urbains et péri-urbains
		7	2.2	Décarboner les transports longue distance pour valoriser les reports modaux et les entreprises engagées en ce sens
	Axe 3   Mettre en œuvre une politique de transition énergétique cohérente avec les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air	8	3.1	Faire de la politique d'amélioration de la performance des bâtiments un levier d'amélioration de la qualité de l'air
		9	3.2	Réguler l'usage des équipements de combustion de la biomasse pour en réduire l'impact polluant

# Temps d'échanges

# Processus réglementaire et de consultation à venir





# Temps d'échanges

# MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION



# PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pour plus d'informations :

Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air – 5 rue de Madrid, 67300  
Schiltigheim - <http://www.atmo-grandest.eu/>

DREAL-STECCLA – Pôle Transition Énergétique Qualité de l'Air – 14 Rue du Bataillon de  
marche 24 – 67050 Strasbourg - <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/>

